

# PRIME CHAUFFAGE BOIS

**1000 €**

SANS CONDITIONS  
DE RESSOURCES

**2000 €**

POUR LES FOYERS  
MODESTES



Pour mieux vous chauffer,  
moins dépenser,  
et moins polluer !

INFORMATIONS au dos du flyer

**NOUVEAU !** La Communauté de Communes des Montagnes du Giffre **vous accompagne** pour **changer votre ancien appareil** de chauffage au bois.



## LA PRIME CHAUFFAGE BOIS

### C'EST QUOI ?

Une aide financière destinée à **aider les particuliers à remplacer leur vieil appareil de chauffage**, foyer ouvert ou tout foyer datant d'avant 2005, par des appareils de chauffage au bois récents et performants.

Le montant de la prime est de **1000€\* sans condition de ressources**. Une prime bonifiée de 1000€ supplémentaires, soit 2000€\* au total, peut être octroyée aux personnes dont les ressources sont inférieures aux plafonds de ressources.

*\* Enveloppe forfaitaire sous réserve que l'aide ne dépasse pas 50% des dépenses éligibles, 80% en cas de prime bonifiée et dans la limite des fonds disponibles.*

## LA PRIME CHAUFFAGE BOIS

### POURQUOI ?

#### + D'ÉCONOMIES

Un chauffage plus performant avec un meilleur rendement c'est moins de bois consommé

#### + DE CONFORT

Un feu maîtrisé et une chaleur diffuse

#### + POUR L'AIR DE LA VALLÉE !

Une diminution d'émissions de particules fines dans les Montagnes du Giffre

### BON À SAVOIR !

La Prime Chauffage Bois est **cumulable avec d'autres aides**, comme la prime de transition énergétique (MaPrimeRenov'), l'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) et le dispositif des Certificats d'Economies d'Énergie (CEE).

Plus d'informations et **dossier de demande d'aide** sur :

[www.montagnesdugiffre.fr](http://www.montagnesdugiffre.fr)



Renseignements par téléphone  
**04 50 47 62 00** ou par courriel  
[prime-chauffage-bois@sm3a.com](mailto:prime-chauffage-bois@sm3a.com)

**SM3A**  
SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT  
ARVE ET AFFLUENTS

## LA PRIME CHAUFFAGE BOIS

### POUR QUI ?



**JE SUIS**

un particulier



**MON LOGEMENT**

est ma résidence principale, située sur l'une des communes suivantes :  
Châtillon-sur-Cluses, Mieussy, Morillon,  
La Rivière-Enverse, Samoëns,  
Sixt-Fer-à-Cheval, Taninges et Verchaix.



**JE SOUHAITE**

changer mon vieil appareil de chauffage au bois (antérieur à 2005) ou ma cheminée ouverte



**LE REMPLACER**

par un appareil performant installé par un professionnel qualifié RGE partenaire du dispositif



**ET DÉPOSER**

l'ancien appareil à la déchèterie pour destruction